

Lettre de Jean Monnet à Hendrik Oosterhuis (13 avril 1956)

Légende: Le 13 avril 1956, Jean Monnet, président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE), livre à Hendrik Oosterhuis, président de la Fédération des syndicats néerlandais et membre du CAEUE, ses premières impressions au sujet du rapport Spaak, notamment en ce qui concerne ses dispositions relatives à l'Euratom.

Source: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV - J.G. van Wouwe 1945-1973. Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Stukken betr. het Comité Monnet. 1955-1970, 138.

Copyright: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis / International Institute of Social History

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_hendrik_oosterhuis_13_avril_1956-fr-8c488a6a-4c4b-461e-a191-6120f559aebd.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Lettre de Jean Monnet à Hendrik Oosterhuis (13 avril 1956)

Confidentielle
Personnelle

Cher Monsieur Oosterhuis,

Comme vous le savez, le rapport établi par le Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et présidé par M. Spaak vient d'être envoyé aux gouvernements. Ce rapport pour le moment reste confidentiel. Les chefs des délégations des six pays participants doivent se réunir la semaine prochaine à Bruxelles en vue d'adopter ou de modifier ce rapport. Après quoi, les gouvernements en seront définitivement saisis. La suite qui sera donnée aux propositions du rapport doit être décidée par les ministres des Affaires étrangères lors de leur prochaine réunion.

M. Spaak, lors de la session de l'Assemblée de la Communauté du charbon et de l'acier, à Bruxelles, en mars, avait donné une vue générale du contenu du rapport que complètent les indications apportées par la presse, ces jours derniers, en particulier dans le journal « Le Peuple » de Bruxelles.

Il est ainsi possible d'avoir dès à présent une idée d'ensemble du rapport. C'est certainement le résultat d'un travail prolongé et sérieux, la question la plus complexe étant évidemment la réalisation d'un Marché commun européen.

Il n'y a pas d'indication claire sur le lien entre le Marché commun et l'Euratom. Pour surmonter les difficultés que vous connaissez à ce sujet, certaines formules devront être trouvées.

En ce qui concerne l'Euratom, vous vous souvenez que les travaux accomplis par les experts atomiques à la fin de l'an dernier s'étant volontairement limités aux problèmes techniques, le rapport du Comité intergouvernemental propose des solutions aux questions de caractère politique que la résolution adoptée par notre Comité en janvier avait mises en lumière, c'est-à-dire, l'utilisation militaire ou pacifique de l'énergie atomique, le contrôle des matières fissiles, les aspects institutionnels et « supranationaux » de l'Euratom. Sur certaines de ces questions, le rapport ne va pas aussi loin et n'est pas aussi net que nous l'avons été dans notre résolution. Mais les solutions indiquées vont dans le même sens que nous.

C'est ainsi que le rapport constate la nécessité de mettre en commun les ressources et les efforts des pays européens afin d'assurer le développement de l'énergie atomique en Europe et pour cela de donner à des institutions communes une autorité propre et un mandat commun.

Les experts ont aussi constaté la nécessité d'un contrôle véritablement efficace sur l'utilisation des matières fissiles, afin de garantir la sécurité de la collectivité et ont prévu certaines modalités précises de contrôle. Par contre, le rapport ne prend pas nettement position sur la propriété des matières fissiles. Les matières fissiles seraient louées ou vendues aux utilisateurs suivant les décisions que prendraient les institutions d'Euratom. En ce qui concerne les matières fissiles obtenues de l'extérieur, la location ou la vente dépendrait évidemment des clauses des accords qui seront conclus pour l'importation de ces matières.

Enfin, l'énergie atomique serait utilisée à des fins pacifiques. Cette décision pourrait être reconsidérée après cinq ans, si l'évolution de la situation internationale le rendait nécessaire par accord entre les gouvernements suivant une procédure appropriée.

Jean Monnet

N.B. Il est envisagé que la réunion des ministres des Affaires étrangères, fixée aux 6 et 7 mai, serait avancée au 3 mai.

Si la conférence des ministres des Affaires étrangères devait avoir lieu finalement le 3 mai, je pense que la date des 4 et 5 mai, pour la réunion de notre Comité, devrait alors être reconsidérée.

